APPEL À PROJETS

2022-2024

TIERS-LIEUX ET FORMATION

Se former autrement près de chez soi

Tiers-Lieux, organismes de formation, acteurs de l'orientation et de l'emploi dans les territoires : la Région soutient votre projet de coopération

Toute l'info sur :
les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

anct agence nationale de la cohésion des territoires

INVESTIR L'AVENIR INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

nouvelle-aquitaine.fr

TIERS LIEUX ET FORMATION

UNE AUTRE IDÉE DE LA FORMATION

Véritables laboratoires d'expérimentations locales, les tiers-lieux contribuent, grâce notamment à la diversité de leurs activités (espaces de coworking, ateliers artisanaux, terres partagés, fablabs, mais aussi ressourceries, espaces de programmation culturelle, cafés associatifs...), **à faire émerger de nouveaux modèles d'apprentissage et de contenus de formation**, par le faire et le partage en pair-à-pair, par l'exploration de **démarches pédagogiques innovantes**. Leur maillage et leur ancrage dans les territoires, leur ouverture et proximité avec les publics en font ainsi par essence des **espaces ressources pour accueillir et accompagner des stagiaires en formation**, à proximité de leurs lieux de vie.

En favorisant le rapprochement entre les tiers-lieux et les acteurs de la formation, cet appel à projets cherche à favoriser :

> **la diversification des lieux de formation**, pour renforcer l'accessibilité des formations, tout en variant les contextes d'apprentissage, pour diffuser les logiques d'apprentissage par le faire ou en situation de travail ;

> **l'émergence de solutions et d'approches pédagogiques innovantes**, intégrant notamment les apports des technologies numériques et immersives, des sciences cognitives au service de formations plus interactives et expérientielles, et a fortiori plus attractives ;

> **la logique de mutualisation des outils et ressources pédagogiques**, pour faciliter l'accès à toute la palette des ressources pédagogiques existantes, y compris celles qui restent très coûteuses à l'échelle d'un acteur seul, qu'il s'agisse d'un organisme de formation, d'un CFA ou d'un tiers-lieu.

DEUX GRANDS TYPES DE PROJETS SOUTENUS

Les projets devront poursuivre au moins l'un des 2 objectifs suivants :

1 **Faciliter l'accès à la formation professionnelle** grâce à la mobilisation de tiers-lieux dans les territoires ;

2 **Favoriser les coopérations entre acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi**, y compris les entreprises du territoire, afin de susciter des approches pédagogiques innovantes et des projets communs.

Ces deux axes étant pensés comme complémentaires, les projets peuvent s'inscrire sur les deux objectifs.

A QUI S'ADRESSE CET AAP ?

A des **collectifs** (groupement d'acteurs, consortium ou autre) composés d'au moins :

- un **tiers-lieu i**dentifié dans la carte régionale des tiers-lieux (mise à jour régulière) ;
- et un **organisme de formation** ou un CFA dont l'activité principale est la formation.

Les collectifs peuvent également associer d'autres acteurs : acteurs du champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi (lycées professionnels, ERIP, Missions Locales, Pôle Emploi, établissements d'enseignement scolaire ou supérieur, éditeurs Ed-Techs, etc..), branches ou filières professionnelles, entreprises, structures de l'insertion par l'activité économique, coopératives d'activité et d'emploi…

La Région sera particulièrement attentive aux projets :

- appuyés sur un état des lieux identifiant les besoins des apprenants et des employeurs du territoire et explicitant la complémentarité entre le projet et les actions déjà conduites par les acteurs locaux (ou son caractère novateur) ;
- ciblant prioritairement les personnes sans emploi peu ou pas qualifiées ;
- situés en zone rurale.

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Les dépenses éligibles sont constituées des coûts directement liés à la conception et à la mise en œuvre des projets sélectionnés, dès lors que ces coûts sont dûment justifiés. **Les dépenses d'investissement (travaux, matériels, équipements…) ne pourront dépasser 40% du coût total du projet et devront obligatoirement être en lien direct avec son objet.**

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE RÉGIONALE ?

L'aide publique interviendra sur les dépenses éligibles pendant 2 ans maximum, à hauteur de **70% maximum, dans la limite d'un plafond d'aide régionale de 300 000€ HT.**

VOUS AVEZ UN PROJET ?

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉS...

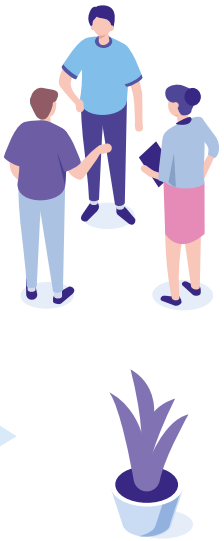

COORDONNÉES DES DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX DU PÔLE FORMATION EMPLOI PAR DÉPARTEMENT :

Pour nous contacter par mail : aap.tierslieux.formation@nouvelle-aquitaine.fr

Prénom / Nom	Principales zones d'intervention	Téléphone
TERRITOIRES OUEST		
Dominique PAIRAUD	16 - Angoulême, Ouest et Sud Charente	06 30 04 58 98
Julie ROSSET	16 - Angoulême, Nord Charente	06 30 04 40 24
Delphine BARREAU	17 - Rochefort, Marennes-Oléron, Royan, Saintes, Jonzac	06 30 04 55 44
En cours de recrutement	17 - La Rochelle - St Jean d'Angély	/
Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD	33 - Médoc - Bordeaux Nord Ouest	06 10 29 79 06
Stéphane COLLY	33 - Blayais - Rive Droite / Portes de l'Entre Deux Mers	06 12 84 26 11
Cécile DUNIAUD	33 - Arcachonnais - Bordeaux Sud Ouest - Libournais	06 10 73 61 20
Francis GAUCH	33 - Sud Gironde - Bordeaux ville	06 37 37 66 95

Jean-Baptiste SAVARY	40 - Mont de Marsan - Nord Landes	06 01 19 63 23
Bernard DUPRAT	40 - Dax- Sud Landes	06 37 65 05 04
Nelly FERROU ROCHER	64 - Pau Béarn - LOO (Lacq-Orthez-Oloron Sainte Marie)	06 03 64 65 47
Hélène FEULIÉ	64 -Pays Basque - LOO (Lacq-Orthez-Oloron Sainte Marie)	06 23 65 60 98
TERRITOIRES EST		
Christophe BELLONDRADE	24- Bergerac Est Dordogne	06 12 60 47 32
Katia BAKKER	24 - Périgueux Nord Est Dordogne	06 03 22 45 27
En cours de recrutement	départements 19 / 87	/
En cours de recrutement	départements 23 / 87	/
Adeline SAINT-GERMAIN	département 47	06 25 85 11 14
Christine BOUET	Nord 79	07 87 96 77 79
Loïc MICHAUD	Sud 79	06 45 43 29 55
Geneviève LE BOT	Sud 86	06 19 11 01 41
Sylvie MAGNIEN	Nord 86	06 30 04 58 29

APPEL À PROJETS

2022-2024

TIERS-LIEUX ET FORMATION

Se former autrement près de chez soi

Consultez la carte des Tiers lieux, des organismes de formation et des organismes de formation par apprentissage (liste non exhaustive) :

> naqui.fr/carte-Tiers-lieux-formation

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Retrouvez l'Appel à Projets « Tiers-lieux et Formation 2022 – 2024 »
sur le guide des aides de la Région et téléchargez le dossier de candidature :

> les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Date limite de dépôt de votre candidature : **31/08/2024**

Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

agence nationale de la cohésion des territoires

INVESTIR L'AVENIR – INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

nouvelle-aquitaine.fr

Région Nouvelle-Aquitaine - 2022 Photo : ©Adobe Stock.